



**COMMISSION SPORTIVE**  
**Saison 2020/2021**

**ORGANISATION DES BRASSAGES PAR LE CD30**

**1) Participation :**

Les brassages organisés par le CD30 concernent les catégories ci-dessous.

**1°) Championnats départementaux CD30 :**

**U13F – U13M – U15M – U17M.**

**2°) Championnats bi-départementaux gérés par le CD30 :**

**U15F – U18F**

**2) Organisation.**

Les brassages se feront sur trois journées : 26 septembre, 3 octobre et 10 octobre 2020.

Ils se déroulent en plateau de trois équipes.

Chaque équipe se rencontre sur des matchs en deux périodes.

En fonction du nombre d'équipes engagées dans chaque catégorie une ou deux rencontres simples pourront être programmées (rencontres en quatre quarts temps).

Les adaptations règlementaires sont précisées dans un document joint.

Le programme de la première journée est établi de façon géographique.

Pour les deux autres journées le programme dépendra des résultats obtenus et sera donc établi comme suit :

- Lundi 28 septembre publication du programme de la journée 2 (3 octobre)
- Lundi 5 octobre publication du programme de la journée 3 (10 octobre).

En accord entre les clubs participant à un plateau, les rencontres peuvent se jouer le dimanche au lieu du samedi.

**3) Horaires des rencontres :**

La publication des programmes se fera sur un planning en version « papier ».

Ce planning indiquera les équipes qui reçoivent et celles qui se déplacent mais ne précisera pas les horaires des rencontres.

Il appartient au club qui reçoit de communiquer les horaires exacts des rencontres aux équipes qui se déplacent ainsi qu'à la Commission Sportive du CD30 ([sportive-basket-gard@orange.fr](mailto:sportive-basket-gard@orange.fr)).

Cette communication doit être faite le plus rapidement possible à partir de la parution du programme et au plus tard le mercredi midi précédant les rencontres.

Par la suite, dans le courant de la semaine, les plateaux seront enregistrés dans FBI afin de permettre le téléchargement des rencontres pour utiliser e-marque.

Attention :

Le club qui reçoit ne pourra pas télécharger la rencontre opposant les équipes « visiteuses » entre elles.

La Commission Sportive essaiera d'envoyer par mail le fichier de cette rencontre au club recevant. Pour plus de sécurité, il est demandé à chaque équipe d'avoir sur une clé ses propres rencontres.

Le club qui reçoit a le choix entre l'utilisation de la e-marque ou tenir des feuilles « papier ». Un modèle de feuille « papier » sera adressé aux clubs.

#### **4) Officiels :**

Il n'y a pas de désignation d'officiels pour les brassages.

Le club organisateur (qui reçoit) doit fournir arbitres et OTM pour toutes les rencontres.

En cas de difficultés, le club qui reçoit peut s'entendre avec les équipes qui se déplacent pour obtenir de l'aide dans ces domaines.

En cas d'impossibilité pour un club qui reçoit de trouver des arbitres, ce club peut s'adresser à sa Commission de Répartition (CDO34 pour les clubs de l'Hérault et Commission de Répartition pour les clubs du Gard) afin de demander une désignation officielle si des ressources sont disponibles.

Dans ce cas exceptionnel, le club qui reçoit assumera seul le défraiement des officiels le jour même des rencontres.

#### **5) Résultats.**

**Le club qui reçoit doit impérativement adresser les feuilles de marque le jour même des rencontres.**

**Selon le cas, l'envoi se fait :**

- **automatiquement depuis l'application e-marque si celle-ci a été utilisée ;**
- **en envoyant par mail le scan de la feuille « papier » à l'adresse :**  
[sportive-basket-gard@orange.fr](mailto:sportive-basket-gard@orange.fr)

***Les brassages doivent permettre la constitution de poules de niveaux équilibrés.***

***Pour cela l'évaluation peut ne pas se limiter à la seule notion de match gagné ou perdu.***

***Par exemple un score « serré » laisse penser que les équipes sont de niveau équivalent.***

***Pour aider l'analyse de la Commission, vous pouvez faire remonter toute information utile à l'interprétation des résultats.***